



---

# communiqué

---

Date LE 26 FÉVRIER 1982  
Pour publication POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

---

## LE CANADA ET L'INDE PARAFENT UN ACCORD DE SERVICES AÉRIENS

---

Le ministre des Transports, l'honorable Jean-Luc Pépin, et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Mark MacGuigan, ont annoncé aujourd'hui que les représentants des délégations de l'Inde et du Canada ont parafé un accord bilatéral de services aériens qui permettra l'introduction de vols directs entre les deux pays. Cet instrument, qui doit recevoir l'approbation finale des deux gouvernements, est censé être signé dans un avenir rapproché, probablement à Nouvelle Delhi.

En vertu du nouvel accord, la société Air India pourra offrir des services directs via l'Europe à destination de Montréal, et Air Canada pourra se rendre directement à Bombay via l'Europe. L'accord prévoit en outre l'introduction possible de vols tout-cargo entre les deux pays. Les transporteurs de l'un et l'autre pays pourront également embarquer à bord de leurs vols passagers ou cargo du trafic en provenance et à destination de pays tiers. Enfin, l'accord prévoit la possibilité de services transpacifiques entre l'Inde et la côte ouest du Canada; le détail des opérations reste à finaliser dans ce cas.